

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 42

présenté par

M. Issindou, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Vieillesse)

-----

**ARTICLE 56 B**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Suppression d'une disposition introduite par le Sénat visant à fixer un calendrier de réforme du système de retraites à compter du premier semestre 2017 afin d'instaurer un régime universel par points ou en comptes notionnels.